



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Spray Super Débloqueur (F)
Code-Nr. 111510

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

Xi; R41

R67

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
41 Risque de lésions oculaires graves.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

F+ Extrêmement inflammable
Xi Irritant

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
41 Risque de lésions oculaires graves.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

23 Ne pas respirer les aérosols.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.



Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Gaz propulseur: propane / butane

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
64-17-5	200-578-6	éthanol	40 - 60	F R11
71-23-8	200-746-9	propane-1-ol	10 - 20	F R11; Xi R41; R67
61641-74-5		Mélange propane-butane	25-30	F+, R12

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin.

Après contact avec la peau

Appliquer une crème pour la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

narcose

céphalées

engourdissement

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire



Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Le produit est combustible.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Stocker au frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
64-17-5	Alcool éthylique	8 heures	1900	1000	-
		Court terme	9500	5000	

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
appareil de protection respiratoire isolant

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat

Aérosol

Couleur

incolore

Odeur

odeur d'alcool

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Point d'éclair	-60 °C				
Température d'inflammation	510 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	1,4 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	32 Vol-%				
Pression de vapeur	2700 hPa	20 °C			
Densité	0,71 g/ml	20 °C			
Solubilité dans l'eau					miscible

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone



Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Constatations empiriques

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets

15 01 10*

Nom du déchet

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS, 2.1

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 68,2 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 682 g/L

(composants organiques volatils)



16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

- R 11 Facilement inflammable.
- R 12 Extrêmement inflammable.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.